

Principes de conduite des activités professionnelles du groupe NGK

Afin de concrétiser en permanence la philosophie du groupe NGK, le rôle de celui-ci est de mener la création d'une société durable en créant une valeur ajoutée qui profite à la société et qui génère des emplois au travers de comportements autonomes et responsables dans le cadre d'une concurrence loyale et libre, basée sur la politique de base du groupe NGK concernant la durabilité. Pour y parvenir en tout lieu, le groupe NGK se conformera à la lettre et à l'esprit des lois et réglementations ainsi qu'autres règles internationales applicables et il remplira sa responsabilité sociale avec un sens aigu des valeurs éthiques, en agissant conformément aux huit principes suivants.

1. Création d'une société durable



Nous créerons de nouvelles valeurs grâce à la fourniture de produits et de services qui contribueront à la communauté afin de créer une société durable.

2. Respect des droits de l'homme



Nous observerons scrupuleusement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et respecterons la diversité.

3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable



Nous ferons en sorte d'offrir un environnement de travail sûr et agréable, confortable pour tout salarié.

4. Activités commerciales honnêtes



Nous nous engageons à entreprendre des activités commerciales équitables et transparentes avec intégrité et à respecter scrupuleusement les normes internationales, les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité



Nous promovons un management sain et transparent grâce à la communication active d'informations et aux discussions avec les partenaires.

6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement



Nous développerons une structure qui assume les responsabilités sociétales à l'égard de nos homologues commerciaux et de la chaîne globale d'approvisionnement.

7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire



Nous travaillerons dans le but de préserver et résoudre les problèmes concernant l'environnement mondial et planétaire.

8. Coopération avec la région et la société



En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous contribuerons au développement de la région et de la société.

La direction reconnaîtra que son rôle est de créer l'esprit des principes, de construire des systèmes de gouvernance efficaces pour la conduite de nos activités professionnelles et s'efforcera de sensibiliser à l'esprit des principes au sein du groupe NGK et pour que l'ensemble du groupe NGK atteigne la pleine conformité. La direction encouragera également les comportements basés sur les principes au sein de la chaîne d'approvisionnement du groupe NGK. En cas de violation des principes par le groupe NGK, la direction assumera de manière proactive la responsabilité de réagir à la situation, y compris pour résoudre le problème, enquêter sur ses causes et l'empêcher de se reproduire.

Code de conduite du groupe NGK

1. Création d'une société durable



Nous créerons de nouvelles valeurs grâce à la fourniture de produits et de services qui contribueront à la communauté afin de créer une société durable.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la neutralité carbone et à la communauté numérique au travers d'innovations technologiques et nous relèverons les défis de la société au travers de nos activités professionnelles.
- Nous répondrons de manière ouverte aux nouvelles demandes ou requêtes d'amélioration de la part de nos clients et de la société en développant et en améliorant nos produits et services.
- En fournissant des produits et des services de haute qualité pour lesquels la sécurité constitue la principale préoccupation et qui sont conformes aux règles environnementales, nous serons en mesure de gagner la confiance des clients et de la communauté.

2. Respect des droits de l'homme



Nous observerons scrupuleusement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et respecterons la diversité.

- Nous respecterons l'individualité et l'indépendance de chaque salarié, valoriserons l'égalité des femmes et nous éviterons toute discrimination basée sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, l'âge, la religion, les croyances, le handicap ou tout autre motif.
- Nous ferons en sorte de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement ou de traitement offensant ou inhumain^{*1} et le cas échéant prendrons des mesures rapides et appropriées.
- Nous exercerons nos activités commerciales sans avoir recours au travail forcé^{*2} ou au travail des enfants. Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées aux jeunes travailleurs.
- Nous ne violerons pas les droits des peuples autochtones et autres en acquérant, développant ou utilisant de toute autre manière les terres, les forêts ou les ressources en eau en rapport avec nos activités commerciales, y compris les évictions forcées et l'appropriation des ressources ciblées.

< Explication additionnelle des termes >

^{*1} Les traitements inhumains comprennent les violences envers les travailleurs, la violence sexiste, le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions corporelles, l'oppression mentale ou physique, les brimades, l'humiliation publique, la honte ou l'exposition et la violence verbale.

^{*2} Le travail forcé fait référence au travail forcé, servile (y compris la servitude pour dettes) ou dans un camp d'internement, au travail pénitentiaire involontaire ou d'exploitation, au travail des esclaves ou à la traite des êtres humains.

3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable



Nous ferons en sorte d'offrir un environnement de travail sûr et agréable, confortable pour tout salarié.

- Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées telles que les horaires de travail, les vacances, les congés, les salaires et les avantages sociaux.

- Nous respecterons les droits de nos employés à la liberté d'association et aux négociations collectives conformément aux lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.
- Nous respecterons strictement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région concernant la sécurité et l'hygiène, nous offrirons à nos employés un milieu de travail sûr et sécurisé et nous nous efforcerons de garantir leur santé physique et mentale.
- Nous nous efforcerons de faciliter la création d'un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie familiale et de soutenir différents styles de travail.
- Nous établirons la confiance à travers des dialogues et des discussions sincères avec les employés.
- Nous donnerons aux employés des opportunités de formation et leur donnerons la possibilité de développer leur motivation et leurs capacités.

4. Activités commerciales honnêtes



Nous nous engageons à entreprendre des activités commerciales équitables et transparentes avec intégrité et à respecter scrupuleusement les normes internationales, les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

• [Activités commerciales éthiques]

En tant que membre de la communauté internationale, nous respecterons les lois et réglementations nationales et internationales, nous respecterons la culture et l'histoire de chaque pays et de chaque région et nous agissons de manière intègre et selon des normes éthiques élevées. Nous respecterons les règles existantes et nous aborderons notre travail en toute confiance.

• [Anti-corruption]

Nous nous efforcerons de mettre en place une prévention complète de la corruption en interdisant la corruption^{*3}, les détournements de fonds, les situations dans lesquelles se produisent des abus de confiance, des conflits d'intérêts^{*4}, des délits d'initié^{*5}, du blanchiment d'argent^{*6}, des entraves à la justice ou toute autre forme d'abus d'autorité ou de position au bénéfice d'un individu ou d'une organisation.

< Explication additionnelle des termes >

^{*3} La corruption fait référence à l'acte d'offrir de l'argent, des cadeaux ou des services (corruption) à des tiers afin d'obtenir des profits illicites ou l'acte d'accepter une telle corruption. Afin d'empêcher les actes qui constituent de la corruption de se produire en relation avec notre entreprise, nous entretenons de saines relations avec nos partenaires, y compris les fonctionnaires et les représentants du gouvernement dans les pays et régions où nous opérons. Nous nous abstenons d'accepter de tels pots-de-vin de la part de tiers conformément aux lois et réglementations locales. Nous offrons uniquement des cadeaux ou des divertissements dans les cas dans lesquels existe une raison professionnelle légitime de le faire et dans une mesure qui soit socialement acceptée ; nous n'offrirons pas de cadeaux ou de divertissements de manière régulière. De plus, nous nous abstiendrons d'effectuer de petits paiements (paiements de facilitation) aux fonctionnaires afin de faciliter ou d'accélérer les services routiniers tels que l'obtention de permis et/ou de licences et de dédouanement. Nous utilisons et gérons de manière appropriée les actifs de l'entreprise exclusivement à des fins professionnelles légitimes. Ces actifs comprennent l'argent liquide, les équipements, les logiciels et les véhicules. Nous n'utiliserons jamais ces actifs au bénéfice d'un individu ou d'un tiers.

- *4 Le conflit d'intérêts fait référence à l'acquisition de bénéfices personnels au détriment des intérêts de nos entreprises ou d'offrir des bénéfices à des tiers, y compris la famille et les amis, tels que la sélection d'homologues commerciaux qui ont des intérêts personnels ou qui mènent des affaires en concurrence avec celles de nos entreprises.
- *5 Le délit d'initié fait référence à l'achat ou la vente de titres, y compris d'actions, basés sur une connaissance d'informations matérielles non publiques concernant nos entreprises, nos homologues commerciaux et autres. Afin d'éviter qu'il se produise, nous devons traiter ces informations matérielles avec grand soin.
- *6 Le blanchiment d'argent fait référence à toute dissimulation ou fausse déclaration de fonds obtenus à travers des activités illégales, telles que l'évasion fiscale ou le maquillage.

•【Concurrence loyale】

Nous reconnaissons l'importance de la libre concurrence sur le marché et pratiquerons une concurrence équitable et libre conformément aux lois sur la concurrence applicables dans chaque pays et chaque région. Nous n'exercerons jamais d'activités de cartel avec des concurrents ou toutes autres actions qui pourraient être soupçonnés de relever de telles activités.

•【Exécution assurée des contrats】

Nous serons à la hauteur de la confiance qu'ont placé en nous nos clients et homologues commerciaux en respectant toujours nos contrats et nos accords en toute bonne foi.

En cas de problème qui nous empêcherait de remplir nos contrats tels qu'ils ont été convenus originellement, nous discuterons de tels problèmes avec nos homologues et nous remplirons nos devoirs conformément aux nouvelles conditions convenues par l'ensemble des partenaires.

Nous ne concluons jamais de contrats qui violent les normes sociales ou les lois et réglementations.

•【Protection des informations personnelles et confidentielles】

Conformément aux lois et réglementations ainsi qu'aux règles internes concernant les informations personnelles, nous collecterons et utiliserons les informations personnelles uniquement s'il existe des fins professionnelles légitimes pour le faire. Nous conserverons toute information personnelle que nous aurons obtenue sous un contrôle strict. De plus, nous prendrons des mesures de contrôle draconiennes afin d'empêcher toute fuite d'informations confidentielles de la part de nos entreprises et de tiers.

•【Protection des droits de propriété intellectuelle】

Les droits de propriété intellectuelle constituent une ressource de gestion vitale pour nos activités. Nous créerons, protégerons et utiliserons activement les droits de propriété intellectuelle*7.

Nous prendrons les mesures nécessaires et appropriées afin d'éliminer les produits contrefaits et nous nous efforcerons d'empêcher toute violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

< Explication supplémentaire des termes >

*7 Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, les modèles d'utilité, les designs, les droits de marque et les droits d'auteur.

•【Contrôle strict d'import-export】

Lors de l'exportation des produits et autres cargaisons, technologies et logiciels, nous nous conformerons aux lois, réglementations et règles internes applicables, et nous effectuerons les contrôles d'exportation appropriés afin de maintenir la paix et la sécurité de la communauté internationale. Lorsque nous importerons et exporterons des produits, etc., nous soumettrons les déclarations de douane appropriées conformément aux lois et réglementations applicables de chaque pays et de chaque région.

•【Assurer la qualité et la sûreté des produits et des services】

Nous nous efforcerons toujours d'améliorer la qualité de nos produits et de nos services à travers le dialogue avec nos clients.

Nous acquerrons, stockerons et vérifierons les données concernant la qualité de nos produits conformément à nos obligations envers nos clients. Nous ne commettrons jamais d'actions frauduleuses telles que le vol, la falsification, le remplacement ou la rétention de données. En cas d'accident ou de dysfonctionnement, des actions appropriées seront immédiatement prises.

En cas de problème concernant nos produits ou services qui affecterait la sécurité de nos clients, nous réagirons rapidement et de manière appropriée afin d'empêcher qu'un tel accident se reproduise ou s'étende.

•【Enregistrements corrects】

Afin de garantir une divulgation en temps opportun et appropriée, nous nous conformerons aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables. Nous établirons et ferons correctement fonctionner un système de contrôle interne afin d'enregistrer et de rapporter de manière précise les informations financières et autres. Tous les enregistrements seront stockés et éliminés de manière appropriée et effacés conformément aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables.

•【Traiter avec les forces antisociales】

Nous nous opposerons fermement aux forces antisociales et n'aurons aucune implication avec elles.

En cas de contact par des forces antisociales, nous n'y répondrons pas individuellement, mais nous le rapporterons immédiatement à nos superviseurs (département responsable).

•【Maintien de relations équitables avec l'administration】

Nous nous efforcerons de maintenir des relations très transparentes, saines et équitables avec les secteurs politiques et administratifs, en respectant les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région en relation avec les contributions et les donations politiques. Nous n'agissons pas d'une manière qui éveille la suspicion ou la méfiance de la communauté.

•【Gestion des risques commerciaux】

Nous pratiquerons la gestion des risques en étant perpétuellement conscients des risques liés à nos opérations. Nous nous efforcerons d'identifier et d'empêcher la concrétisation des risques potentiels. En cas de concrétisation d'un risque, nous réagirons rapidement et nous nous efforcerons de minimiser l'impact sur nos partenaires.

•【Établissement d'un système de lanceurs d'alerte et d'interdiction de représailles】

Si nous prenons conscience ou si nous soupçonnons une violation de la conformité, nous le signalerons rapidement à nos superviseurs ou au service d'assistance téléphonique des lanceurs d'alerte. Nous n'exercerons pas de représailles envers quiconque aura effectué un signalement.

5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité



Nous promovons un management sain et transparent grâce à la communication active d'informations et aux discussions avec les partenaires.

- Nous divulguerons de manière précise et rapide toute information requise par la société.
- Nous ferons très attention au point de vue de nos partenaires et nous remplirons nos obligations de rendre compte. Nous établirons une confiance réciproque avec nos partenaires à travers un dialogue continu.

6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement



Nous développerons une structure qui assume les responsabilités sociétales à l'égard de nos homologues commerciaux et de la chaîne globale d'approvisionnement.

- Nous respecterons nos homologues commerciaux en tant que partenaires égaux et nous nous efforcerons d'établir une relation de confiance et de promouvoir un développement mutuel.
- Nous contribuerons à la sécurité et à la croissance de la région et de la société à travers un approvisionnement responsable des ressources et à la promotion d'un approvisionnement écologique.
- Nous garantirons le respect des droits de l'homme, d'un environnement de travail positif et d'activités commerciales honnêtes soutenus par la conformité aux lois et réglementations à travers notre chaîne d'approvisionnement.

7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire



Nous travaillerons dans le but de préserver et résoudre les problèmes concernant l'environnement mondial et planétaire.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la préservation de l'environnement mondial et planétaire, tels que la contribution à la neutralité carbone.
- Nous résoudrons directement l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement en nous efforçant, par exemple, à créer une économie circulaire et en utilisant de manière efficace les ressources en eau.
- Nous veillerons à la préservation de la biodiversité et à la durabilité.
- Nous respecterons scrupuleusement les lois et réglementations relatives à l'environnement de chaque pays et de chaque région.

8. Coopération avec la région et la société



En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous contribuerons au développement de la région et de la société.

- En tant que membre de la région et de la société, nous participerons activement à des activités qui contribuent à la société. Nous coopérerons et collaborerons également avec une grande variété de partenaires.
- Nous promouvons et soutiendrons activement les activités auxquelles les employés participent volontairement afin de contribuer à la communauté.